



# ENGHIEN-MONTMORENCY

PARTENAIRE DANS LA CITE

Enghien-les-Bains, le 6 juin 2016

Madame, Monsieur,

Notre brocante de l'année 2015 a connu un réel succès. Cette année nous organisons notre 26<sup>ème</sup> brocante **le dimanche 18 septembre 2016** toujours sur la jetée promenade du lac à Enghien-les-Bains

**Les professionnels seront regroupés dans un espace privilégié au cœur de la brocante sur la jetée du lac.**

**Cette année un espace sera consacré au vide armoire d'enfants (vêtements, livres et jouets) ainsi qu'aux objets de puériculture**

**Afin de respecter le caractère de notre brocante, la vente de vêtements devra impérativement être limitée et NON EXCLUSIVE**

Nous vous prions de trouver ci-joint, un bulletin d'inscription à nous retourner au plus tôt accompagné des documents demandés ainsi que de votre règlement.

Les attributions d'espaces se feront dans l'ordre d'arrivée des demandes, une priorité étant offerte aux exposants de nos brocantes 2014 & 2015 jusqu'au 22 juillet.

Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, il nous est interdit d'accueillir les véhicules en stationnement permanent dans l'emprise de la brocante.

**LE REGLEMENT INTERIEUR DE NOTRE BROCANTE  
SE TROUVE AU VERSO DE CE COURRIER**

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Jean-Pierre BAILLY  
Responsable de la brocante 2016

# **REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE D'ENGHIEN LES BAINS**

## **Préambule :**

La Brocante d'Engchien les Bains est organisée par le *Lions Club d'Engchien-Montmorency* avec la participation de la Ville d'Engchien les Bains.

**Le bénéfice de cette manifestation servira aux financements d'œuvres sociales locales.**

L'ensemble des organisateurs est bénévole.

## **Article I**

Cette brocante est réglementée par la circulaire de la Préfecture du Val d'Oise du 13 mars 1987.

## **Article II**

La Brocante d'Engchien est exclusivement réservée aux professionnels de la Brocante, de l'antiquité et des métiers d'art, ainsi qu'aux particuliers qui habitent la Ville d'Engchien les Bains. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer les stands en fonction de ces critères et des disponibilités.

Toute annulation de réservation moins de 3 semaines avant la date de la brocante ne donnera lieu à aucun remboursement.

## **Article III**

Le prix du mètre linéaire est fixé chaque année et la réservation est de 2 mètres minimum.

## **Article IV**

Le stationnement dans l'enceinte de la Brocante est règlementé par la Police Municipale.

Il est autorisé le matin de 5 Heures à 8 Heures 30, uniquement pour le dépôt des marchandises et le soir de 18 Heures 30 à 20 Heures, pour le repli des stands et l'enlèvement des marchandises.

## **Article V**

Tout stand lié à la vente de « Boissons, confiseries, alimentation » est interdit et réservé aux organisateurs.

## **Article VI**

La vente d'objets neufs est strictement interdite (vêtements, chaussures et autres), la vente de vêtements d'occasion est limitée, et ne doit en aucun cas être la seule proposition faite par l'exposant, l'organisateur se réservant le droit de faire remballer une partie de ces objets voir, d'exclure l'exposant de la brocante.

## **Article VII**

Aucun article ne doit être déposé à même le sol à l'exception des meubles et objets encombrants

## **Article VIII**

**En cas de non-respect du présent règlement, les organisateurs peuvent annuler la réservation et demander à l'exposant de quitter le stand sans indemnité, ni remboursement du montant versé pour la réservation qui restera acquis à l'organisateur.**